

19 mars 2012
Bulletin d'actualités

Appel à projets de l'ADEME : Bioressources, Industrie et Performance Suivi environnement des centrales à béton

Site Internet :

www.geoplusenvironnement.com

Nous contacter

Agence Sud et Siège social :
Le Château
31290 GARDOUCH
Tel : 05 34 66 43 42

Contact : Julien REDON-BRILLAUD

Agence Centre et Nord :
2 rue Joseph Leber
45530 VITRY-AUX-LOGES
Tel : 02 38 59 37 19
Contact : Céline VERDONE

Bonjour,

Le bulletin **INFO Géo+** n°4 est consacré à [l'Appel à Projet](#) « Bioressources, Industrie et Performance » de l'ADEME et à la publication des arrêtés types pour les centrales à bétons.

1/ L'appel à projet « Bioressources, Industrie et Performance » de l'ADEME :

La biomasse, ressource renouvelable, peut être notamment valorisée pour la production d'énergie sous forme de biocarburants liquides ou gazeux, de chaleur ou d'électricité ; la production de matière première pour la chimie, les matériaux, etc.

A court terme, compte tenu des usages concurrents et des surfaces limitées, le développement des « bioénergies » et produits « biosourcés » impose d'optimiser l'utilisation de la biomasse et de diversifier les « bioressources » exploitables.

Les projets présentés devront s'inscrire dans au moins un des trois thèmes détaillés dans le texte de l'Appel à Projets, à savoir :

- Chimie du végétal ;
- Biocarburants ;
- Production d'énergies renouvelables et propres à partir de biomasse.

Agence Ouest :
 5 rue de la Rôme
 49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE
 Tel : 02 41 34 35 82
 Contact : Auriane LEYMARIE

Agence Sud-Est :
 Quartier Les Sables
 26380 PEYRINS
 Tel : 04 75 72 80 00
 Contact : Xavier COMBES

Antenne Est :
 7 rue du Breuil
 88200 REMIREMONT
 Tel : 03 29 22 12 68
 Contact : Julie MAGRA

Une nouvelle Agence Géo+ est née dans les Vosges !

La date de clôture est fixée au 30 mars 2012 à minuit.

Suggestion de Géo+ :

Et pourquoi pas imaginer un projet de **réaménagement de carrière** dans le but de **produire intensivement de la biomasse** ?

Cet appel à projets de l' ADEME est donc l'occasion de se faire financer les études préalables et la réalisation d'un tel projet novateur et, *a priori*, gagnant pour tout le monde.

2/ Les obligations de suivi environnemental pour les centrales à bétons

Suite à la publication des arrêtés de prescriptions générales pour les centrales à bétons soumissent à [déclaration](#) comme à [enregistrement](#), un suivi des émissions de poussières, de bruit et d'eau résiduaire est obligatoire.

Le tableau suivant synthétise ces nouvelles obligations :

Paramètres :	Centrale à béton en Déclaration		Centrale à béton en Enregistrement	
	Fréquence	Paramètres	Fréquence	Paramètres
Bruit (volume du malaxeur $\leq 2,9 \text{ m}^3$)	Tous les 3 ans	Niveau en limite et émergence	Tous les ans	Niveau en limite et émergence
Bruit (volume du malaxeur $> 2,9 \text{ m}^3$)	Tous les ans	Niveau en limite et émergence		
Poussières (retombées)	Tous les 2 ans	Quantité de poussières en $\text{mg}/\text{m}^2 \cdot \text{jour}$	Au moins tous les ans	Quantité de poussières en $\text{mg}/\text{m}^2 \cdot \text{jour}$
Rejet d'eau (dans le milieu naturel)	Tous les semestres	T, pH, MES, Chrome, Chrome hexavalent, Hydrocarbures totaux	Tous les mois	Débit, T, pH, MES, Chrome, Chrome hexavalent, Hydrocarbures totaux
Rejet d'eau (raccordé à un réseau collectif)	Tous les ans	T, pH, MES, Chrome, Chrome hexavalent, Hydrocarbures totaux	Tous les semestres	Débit, T, pH, MES, Chrome, Chrome hexavalent, Hydrocarbures totaux

Cordialement.